ART. 29 VICIES N° CL62

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL62

présenté par M. Cordery, Mme Lemaire, M. Le Borgn', M. Arnaud Leroy et M. Amirshahi

ARTICLE 29 VICIES

À l'alinéa 2, substituer aux mots :
« membre du Haut Conseil »,

les mots:

« conseiller à l'Assemblée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.